



Newsletter

"spéciale élections professionnelles 2026"



Mes missions ont du sens, mon vote aussi !

Élections professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

Vous voterez

Pour défendre vos droits, vos conditions de travail et votre avenir professionnel.

Pour élire vos représentants qui siégeront à :

la Commission Administrative Paritaire (CAP)

pour la protection des droits des statutaires et des situations individuelles :

refus de titularisation, licenciement, 2^{ème} refus de formation, refus de temps partiel, de télétravail, révision de l'entretien professionnel, conseil de discipline...

Votez massivement

CGT

Ensemble, faisons entendre notre voix pour une fonction publique plus juste et solidaire.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP A, CAP B, CAP C)

Votez la CGT pour les élections professionnelles 2026
Nous avons besoin de vous, de vos idées, de votre engagement.



Pourquoi nous rejoindre ?

Parce que la CGT, c'est un engagement au service de nos collègues de nos collectivités. Grâce à notre mobilisation collective, nous avons déjà obtenu des avancées importantes qui ont amélioré nos conditions de travail et notre quotidien. Présente au niveau national au sein du Conseil supérieur de la fonction publique, la CGT porte également nos revendications et agit pour faire progresser nos droits.

Je vote

>> Pour des représentants qui agiront sur les sujets qui me concernent et qui m'accompagneront pour :

- la suppression des critères internes,
- le déroulement de carrière linéaire sur l'ensemble des 3 grades pour toutes et tous,
- la révision des critères de classification des postes,
- une réelle connaissance de la pénibilité, des qualifications,
- faire valoir les droits de chacun.e au sein du conseil de discipline,
- le respect des droits au conseil médical lors d'examen de dossiers relatifs à l'aptitude aux fonctions après un arrêt maladie, au congé pour raisons de santé, au congé pour invalidité temporaire imputable au service et aux décisions liées à l'aptitude physique.

